

Abus sexuels en milieu scolaire (page 3)

L'irresponsabilité partagée



Province Gitega : que ce soit les administrateurs, les éducateurs, les associations qui luttent pour les droits des enfants, ils sont unanimes que les parents d'aujourd'hui sont démissionnaires vis à vis de l'éducation de leurs enfants.

ECONOMIE

AGRICULTURE

TOURISME



Crédit hypothécaire

Une épine dans le dos des demandeurs de crédits (page 4)



Fertilisants

Les larges subventions des engrais déstabilisent la situation... (page 5)



Visa touristique unique de l'EAC

Une facilité pour booster le tourisme (page 5)



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24.

Editorial

Le déficit énergétique, une entrave au développement



Benjamin Kuriyo,
Directeur de publication.

Le déficit énergétique plombe le développement de notre pays. Les industries locales font face à des coupures intempestives d'électricité. Le recours à des énergies fossiles (groupe électrogène) pour pallier à la fois aux problèmes de

coupures d'électricité et de faible intensité est impératif. Ce sont des investissements qui explosent les coûts de production. Ce qui remet en cause la compétitivité industrielle.

Le gouvernement et ses partenaires sont à pied d'œuvre pour accroître l'offre électrique et réhabiliter le réseau national d'électricité vétuste. Le Burundi affiche un taux d'électrification relativement faible (autour de 12%). La grande partie de la population rurale n'a pas accès à l'électricité. Les ménages, les unités industrielles manquent cruellement des infrastructures de transformation et de conservation. Ce qui ralentit la croissance économique.

Une lueur d'espoir se profile à l'horizon avec les projets

d'électrification en cours. En l'espace de deux ans, l'offre a augmenté de 22,5 MW. Pour renforcer le réseau électrique, il est prévu la réhabilitation des lignes électriques assurant le transport d'électricité d'une localité à une autre. Au cours de cette semaine, la REGIDESO a paraphé un contrat d'exécution avec un consortium d'entreprises pour étendre le réseau électrique et renforcer les postes électriques surchargés. Les instructions du ministre en charge de l'énergie sont formelles « Les travaux vont durer 18 mois sans possibilités de prolonger les délais », a-t-il précisé lors des questions orales au Sénat.

Ledit projet cible 36 localités de l'intérieur du pays dont 23 chefs-lieux des communes et 13 centres secondaires jugés

importants par le raccordement au réseau interconnecté de la Regideso. Actuellement 21 chefs-lieux de communes sont dans le noir. Ainsi, « l'électrification de ces centres conduira à l'amélioration des conditions de vie des populations de la zone du projet en leur donnant l'accès aux services énergétiques modernes, propres et moins coûteux », lit-on dans le document du projet.

L'électricité est indispensable pour atteindre les objectifs du développement durable. Elle permet de créer des activités génératrices de revenus (salons de coiffure, les petits commerces, les ateliers de menuiserie, de soudure, unités de transformation des produits agricoles, la conservation des produits périssables). Ce qui accélère l'activité économique, et, partant réduit les effets du

chômage notamment l'exode rural. D'autre part, l'électricité favorise l'émergence de nouvelles industries agro-alimentaires pour ajouter de la valeur aux produits agricoles. Les banques vont décentraliser leurs services, les hôpitaux et les centres de santé peuvent fonctionner normalement et la connectivité du pays à Internet va s'accroître surtout avec l'exploitation de la fibre optique.

Il importe de rappeler que le raccordement à l'électricité et la stabilité du courant électrique figurent parmi les exigences des investisseurs. Ces derniers requièrent un bon environnement des affaires et des conditions propices pour dégager des bénéfices et rapatrier leurs capitaux.

DEVELOPPEMENT

Coupures d'électricité : jusque quand ?

Malgré la mise en réseau du courant provenant de la centrale électrique de Ruzibazi, les coupures intempestives d'électricité qui s'observent actuellement paralysent le business. Au niveau du ministère en charge de l'énergie, on explique que le défi est lié à la vétusté du réseau électrique

Les coupures intempestives d'électricité mettent à genoux les activités génératrices de revenus. En mairie de Bujumbura, les petits métiers en souffrent énormément. « On ne peut pas passer deux heures sans aucune coupure d'électricité. Cela perturbe notre métier de coiffeur », se désole JD, coiffeur au centre-ville de Bujumbura tout en ajoutant qu'il enregistre des pertes non négligeables quotidiennement.

Cela se manifeste malgré la mise en service de la centrale hydroélectrique de Ruzibazi (15MW). Lors d'une émission publique animée à partir de la province de Cibitoke par les porte-paroles des ministères et du gouvernement ce lundi le 25 avril 2023, Léonidas Sindayigaya, porte-parole du ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines informe que ces coupures d'électricité sont liées à la vétusté du réseau. Il pointe du doigt la vieillesse des câbles.

Dans les colonnes de Burundi Eco, Dr Ir Jean Albert Manigomba, directeur général de la Regideso avait signalé que les coupures d'électricité sont



Léonidas Sindayigaya, porte-parole du ministère en charge de l'énergie : « Les coupures intempestives d'électricité sont liées à la vétusté du réseau ».

étant donné que l'état d'avancement des autres barrages en construction piétine. C'est le cas notamment du barrage hydroélectrique de Kabu 16 (20 MW) en construction depuis 2017 et dont les travaux sont suspendus suite au manque de financement et d'équipements.

En outre, la construction du barrage hydroélectrique de Mpanda qui a englouti 54 milliards de FBu est un projet mort. Les infrastructures se sont fissurées avant même la fin des travaux. D'autres se sont écroulées. « Une honte », commentait Evariste Ndayishimiye, chef de l'Etat lors de sa visite sur les lieux en octobre 2021.

Compte tenu de sa capacité énergétique, le chemin est encore long pour le Burundi dans le développement du secteur industriel, clé de la relance économique.

La production actuelle d'électricité oscille autour de 100 MW au moment où le Plan National de Développement 2018-2027 prévoit que le Burundi aura besoin d'au moins 400 MW pour son industrialisation et 412 MW pour le secteur des mines en 2027. La puissance totale installée sera au moins de 287,141 MW en 2027, selon les prévisions de la stratégie sectorielle de mise en œuvre du PND au ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines. Donc, le déficit énergétique sera évalué à plus de 500 MW.

Bruce Habarugira

également dues aux travaux de maintenance des postes pour leur permettre de contenir la charge de l'énergie à venir.

Une situation qui va bien-tôt se débloquer ?

En tout cas, avec la fin de la maintenance des postes qu'évoque le DG de la Regideso, la situation pourrait s'améliorer, notamment avec l'arrivée de l'énergie en provenance de la centrale hydroélectrique régionale Rusumo Falls. A en croire le DG de la Regideso, l'électricité produite

par cette centrale (26 MW pour le Burundi) sera d'ici peu injectée dans le Réseau national.

En plus, la mise en service de la centrale Jiji, (31,5 MW) dans le cadre du projet Jiji-Mulembwe (49 MW) qui est prévue mi-2024 pourra s'ajouter à l'énergie disponible actuellement. Signalons de passage que le délai prévu dans les contrats d'exécution de ce projet expire en décembre 2023.

Toutefois, la volonté du gouvernement de résorber le déficit énergétique ne sera pas atteinte

Taux de change du 17 Mars 2023

Sources : BRB/www.brb.bi et divers

Monnaies étrangères	Marché officiel		Marché parallèle	
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2057	2090	3850	3880
Euro	2188	2224	3990	4050
Shi. Kenyan	16,1801	16,4411	26	26,5
Shi. Tanzanien	0,8792	0,8934	1,2	1,25
Shi. Ougandais	0,5523	0,5612	0,7	0,8
Fr Rwandais	1,8896	1,9201	3	3,05

BurundiEco

MediaPartners

C. d'Uvira à 400m de l'ex-BINUB dans les enceintes de Hope Design

Référence CNC : 100/CNC/236/2012
Parution le vendredi

Tirage : 3000 exemplaires
Directeur de publication et Rédacteur en chef :

Benjamin Kuriyo

Rédacteur en chef adjoint:

Mélance Maniragaba

Service commercial :

+257 22 277868 / 65800014

Abus sexuels en le milieu scolaire

Quand des éducateurs sont pointés du doigt

Il s'observe des cas de jeunes abusées par leurs éducateurs dans certains coins du pays. Les associations de protection des droits de l'enfant donnent l'alerte sur les conséquences que subissent ces jeunes filles, mais surtout l'impunité qui s'observe parfois dans la répression de ces abus. Cas de la province Gitega

Les cas d'abus sexuels en milieu scolaire existent, mais parmi eux, un a été très médiatisé. Non pas parce que les médias l'ont favorisé au détriment des autres, mais parce qu'il a été révélé en pleine réunion en présence du ministre de l'Education, sous les projecteurs des caméras.

Le 25 janvier 2023, le ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a visité la province de Gitega pour s'enquérir des problèmes qui hantent cette province dans le domaine de l'éducation. C'est ce jour-là qu'Emilienne Sibomana, à cette époque secrétaire du Lycée Christ-Roi prend le micro et dénonce père Laurent Ntakarutimana, directeur de cette école « qu'il abuse » des jeunes filles dans ce Lycée. Ce qui a étonné plus d'un est que la femme a été arrêtée dans l'immédiat et jusqu'ici elle est incarcérée à la prison centrale de Gitega.

A Gitega, il est très difficile d'avoir quelqu'un pour se prononcer ouvertement sur le cas. Evoquer le cas de Christ-Roi fait fuir les gens. Mais entre les lignes, deux parties s'opposent. Il y en a qui disent que ce que la secrétaire a dénoncé est réel, mais peut-être qu'elle a mal choisi l'endroit et le moment et d'autres qui parlent de règlement de compte entre la secrétaire et le directeur.

Bugendana, la commune de la bonne viande, mais...

Notre reportage sur le phénomène des abus sexuels commis par les éducateurs continue par la commune Bugendana. Cette dernière est presque à une heure de la ville de Gitega. Le centre de la commune de Bugendana vibre déjà à 9h du matin. Des carcasses des vaches abattues suspendues sur des étals sont visibles sur plusieurs cabarets qui longent la route, des braisiers remplis de viandes, il y a de quoi attirer des carnivores qui se respectent.

C'est dans cette communauté qu'en 2018, à 14 ans, Jeanine (pseudonyme), une écolière de l'ECOFOKumuvyiru en 5^{ème} primaire est abusée par le directeur dans un local de l'école. « Après avoir abusée d'elle, il lui a donné 5000 FBu pour qu'elle aille se faire soigner et garde sa langue », relate un des défenseurs des droits des enfants en province Gitega. Heureusement, il y avait des témoins. Toutefois, l'auteur avec la complicité de certains responsables communautaires ont voulu étouffer l'affaire.

Avec les risques que cela comportait, deux hommes se sont levés et ont tout fait pour porter l'affaire devant justice. Avec l'aide de l'Officier de la Police Judiciaire (OPJ) de Bugendana de l'époque et du procureur de Gitega, l'affaire a été fixée devant la justice et l'auteur a été condamné à une peine de 15 ans de prison avec un dédommagement de 2 100 000 FBu, dans un procès RPA 2495 de la cour d'appel de Gitega.



Les cas d'abus sexuels en milieu scolaire existent, mais parmi eux, un a été très médiatisé.

Malheureusement, lors de notre reportage, ils nous ont informés qu'à moins de la moitié de sa peine, le violeur circule librement depuis peu. « Nous avons été abasourdi de le croiser dans la rue », fait savoir un d'eux.

Au moment où il parle de la libération du violeur, le père de la victime est sur le point de nous rejoindre. Il ne sait pas encore que celui qui a détruit la vie de sa fille est libre.

Le poids de l'impunité est très lourd

Nous avons demandé à ces deux messieurs de chercher un moyen de lui annoncer la nouvelle en douceur, sans le choquer. Un de deux l'accueille, le met à l'écart pour lui annoncer la nouvelle et nous rejoignent quelques minutes après. On pouvait lire l'angoisse et la désolation sur son visage mais surtout la peur de savoir comment sa fille va subir un autre choc, a-t-il dit. « Après tout ce qu'on a traversé, fallait-il que l'affaire se termine comme tel ? », réagit-il l'air absent. Cela étant, après avoir subi ce viol, Jeanine a essuyé des moqueries de la part de ses camarades et elle a eu honte de reprendre les études.

Si ce n'est pas la honte qui fait que les jeunes filles ne reprennent pas l'école après les viols, c'est aussi la grossesse. C'est ce qui est arrivé en 2017 au Lycée Etoile du Matin de Kirimbi. Aline (pseudonyme) a été violée par le directeur de l'école et est tombée enceinte. Craignant d'être poursuivi, le directeur a fui vers la Tanzanie. Mais, Malheureusement, un défenseur des droits de l'enfant à Gitega affirme que cet ancien directeur qui a abusé de cette fille est revenu et fait le vacatariat à l'école Technique Pierre Nkurunziza malgré le viol et un enfant non reconnu légalement.

Les cas d'abus sexuels commis par les éducateurs il y en a, mais peu sont ceux qui sont portés devant la justice. Certains préférèrent régler l'affaire à l'amiable (surtout les parents qui négocient avec les

auteurs en termes d'arrangement monétaire), d'autres gardent le silence par peur et honte de se faire déconsidérer dans la société. En cas de grossesse, dans la plupart des cas, la victime demande à l'auteur de reconnaître la grossesse et de vivre son malheur en silence, explique Gilbert Nijimbere, un magistrat du centre Humura.

Pire encore, si l'auteur est encore célibataire, les familles font tout pour que la fille devienne sa femme. « Pour eux, le plus lourd n'est pas que leur fille a été violée mais plutôt qu'elle enfante sans être mariée et fasse honte à la famille », ajoute-t-il.

Quid de l'accompagnement des victimes ?

Les abus sexuels que subissent les jeunes filles ont des conséquences tant physiques que psychologiques. Au centre Humura de Gitega, qui s'occupe de la prise en charge des victimes de ces abus, on y trouve des témoins. Ces derniers expliquent que parmi les victimes, il y en a qui développent des troubles mentaux suite aux abus sexuels qu'elles ont subi.

Dr Alida Manariyo, coordonnateur de ce centre explique que ce dernier implique quatre ministères à la fois, à savoir : le ministère de la Solidarité, celui de l'Intérieur, de la Justice et la Santé Publique. « Non seulement ce centre prend en charge la santé de la victime, mais aussi il a l'obligation de l'accompagner psychologiquement et orienter son cas dans la justice », explique-t-elle. C'est pourquoi, ce centre comprend un psychologue, un médecin, un OPJ et un magistrat.

Le magistrat du centre Humura explique que la plupart des victimes fréquentent le centre pour y recevoir des soins l'accompagnement psychologique. Elles ne veulent pas que leur affaire soit traduite en justice. Toutefois, la coordinatrice du centre indique que ce dernier a l'obligation de faire ses propres enquêtes et de préparer un dossier qu'il va présenter à la justice. D'ailleurs, Samuel Nininahazwe,

conseiller du gouverneur de Gitega chargé des affaires sociales et culturelles confirme que les condamnés pour viols en milieu scolaire sont nombreux.

Quant à ceux qui ont déserté ou accusés puis reconduits dans leurs fonctions, le conseiller du gouverneur indique qu'il en est ainsi car ces cas restent méconnus de la justice. Cette dernière, une fois saisie, ne tolérerait rien. Aussi, il fait mousser le travail en synergie de l'administration, des centres de Développement Familial et Communautaire (CDFC), des associations qui luttent pour les droits de l'enfant (FENADEB, SOJEPAE...), pour la répression de ce phénomène.

A part que les services du centre Humura sont gratuits, certaines associations œuvrant dans le domaine de la protection des droits des enfants apportent un soutien judiciaire en mettant à disposition des avocats. C'est le cas de la FENADEB.

Vaut mieux prévenir que guérir

Le quartier Mushasha de la ville de Gitega est le fief des établissements à système d'internat sous convention catholique. Au moins cinq lycées s'y avoisinent et le lycée Sainte Thérèse, un établissement exclusif pour filles en est un. Ce dernier est connu pour sa rigueur en ce qui est de la prévention des abus sexuels en milieu scolaire. Victoire Nyabenda, directrice du lycée Sainte Thérèse livre sa recette magique : « Au lieu d'éviter un voleur, on éloigne ce qu'il pourrait voler ».

Elle explique que la familiarité entre éducateur et éduqué est banni par tous les moyens possibles. Un exemple qu'elle donne est celui des sorties sportives où un encadreur doit être accompagné par une encadreuse. « En dehors de la classe, une élève n'a rien à voir avec son enseignant. Et nous usons de tous les moyens possibles pour maintenir ce principe », argumente-t-elle. Elle ajoute : « Avant de leur

apprendre les mathématiques, on leur inculque les bonnes manières et les bonnes valeurs »

Le programme des tantes et pères-écoles porte ses fruits

Dans la prévention des abus sexuels en milieu scolaire, le rôle des tantes et des pères écoles est primordial. Dans la culture burundaise, une tante prodigue des conseils à la fille qui va se marier. C'est dans cette logique que le programme des tantes et pères écoles a été initié par l'Ong FAWÉ BURUNDI, mais également pour prévenir toutes les violences sexuelles basées sur le genre.

Depuis que ces programmes ont commencé, les responsables des écoles témoignent un léger mieux dans la prévention de ces abus. C'est le cas du lycée Saint Bernadette. Françoise Girukwishaka, tante à cette école explique qu'à travers les dialogues avec les élèves, le programme est parvenu à maîtriser le flux des VBSG à cet établissement.

Elle affirme aussi que la mise en place des boîtes à suggestions a joué un grand rôle dans la prévention. « Il y a ceux qui dénoncent ouvertement est difficile. Mais quand les boîtes à suggestions ont été installées, nous avons commencé à recevoir des dénonciations de la part des élèves. Ce qui a découragé ceux qui avaient des mauvaises intentions, étant donné que ce sont seulement les pères et les tantes-école qui possèdent les clés de ces boîtes ». Il faut signaler que ces tantes et pères écoles sont élus par les élèves eux-mêmes.

Les programmes sur la sexualité controversés

Comment expliquer à une jeune fille qui a appris dans les livres de l'école qu'avoir des relations sexuelles est son droit sauf avec son professeur ? Que ce soit la directrice de Sainte Bernadette ou celui de Sainte Thérèse, toutes les deux partagent que les programmes scolaires sur la santé sexuelle et reproductive sont dispensés dans les écoles contribuent à la prolifération de ces cas de viols. Elles affirment que ce qu'on leur apprend dans les manuels scolaires, elles veulent les pratiquer dans la vie courante. Pour elles, ces programmes ne sont pas adaptés à la réalité et à la culture burundaise.

Un avis qui n'est pas partagé par le directeur communal de l'enseignement qui défend que ces programmes ne soient pas venus pour inciter les jeunes à faire ce qu'ils ne doivent pas faire, mais plutôt sont là pour lever le tabou et former des jeunes complets et responsables en rapport avec leur sexualité. « Quand les gens quittent une phase pour une autre, ce n'est pas avalable pour certains », ajoute-t-il.

Que ce soit les administrateurs, les éducateurs, les associations qui luttent pour les droits des enfants, ils sont unanimes que les parents d'aujourd'hui sont démissionnaires vis à vis de l'éducation de leurs enfants. Arrivés à l'école, les jeunes sont parfois difficiles à encadrer et à maîtriser. Toutefois, rien n'explique pourquoi les filles sont abusées par leurs éducateurs mais surtout pourquoi ces derniers resteraient impunis.

Dona Fabiola Ruzagiriza

Coût des droits d'enregistrement au crédit hypothécaire

Une épine dans le dos des demandeurs de crédits

1% perçu par le trésor public à l'occasion de l'enregistrement des crédits hypothécaires affecte le coût d'accès aux crédits par les clients des banques. Ceux-ci demandent le plafonnement et la revue à la baisse de ce taux de droit d'enregistrement en matière foncière de 0,25% voire le faire payer pendant l'activité

Selon Melchiade Niyonzima, un homme d'affaire, 1% des droits d'enregistrement en matière foncière tels que prévus par la loi n°1/05 du 20 février 2020 est supporté par les clients.

« Si on contracte un crédit de 5 milliards de FBu, il faut négocier d'abord le crédit, le garantir par le business, payer les frais d'enregistrement aux hypothèques... Ce qui alourdit les charges pour le client d'une banque », déplore-t-il avant de rappeler que même les banques n'éclairaient pas leurs clients et après on leur demande de payer 1% pour l'Etat. Cela avant que l'activité ne commence.

Pour Joe Dassin Rukundo, Administrateur Directeur Général de la Finbank, l'enregistrement pour les crédits hypothécaires est une imposition directe. Et de se demander : « Le 1% couvre quelle charge ? ».

Il précise que les frais additionnels sur les crédits rendent leur coût plus cher. Ce qui occasionne un conflit d'intérêt pour les objectifs à court terme (collecte des recettes) et les objectifs à long terme (freiner la croissance économique).



Les droits d'enregistrement calculés à un 1% sur la totalité de la créance alourdissent le coût du crédit.

Cela ne garantit pas également la banque qui devrait plutôt, d'après toujours Rukundo, analyser le risque et prendre une décision.

Jean Claude Manirakiza, commissaire général de l'Office Burundais des Recettes (OBR) annonce que les produits vendus (Impôts et taxes) sont difficiles à gérer. Ceux qui les paient s'appellent des contribuables. « Donc on contribue », renchérit-il avant de proposer que les banques puissent intervenir pour compenser le vide lors de l'enregistrement sur les droits hypothécaires. D'après lui, le taux des droits d'enregistrement pour les crédits hypothécaires peut

être maintenu à 1%, mais de façon à être plafonné, c'est-à-dire chercher une autre base imposable.

Du fardeau pour les demandeurs de crédits

Boaz Nimpe, membre du comité exécutif de la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB), les droits d'enregistrement calculés à un 1% sur la totalité de la créance alourdissent le coût du crédit.

Pour lui, le non plafonnement des droits d'enregistrement décourage l'investissement pour les plus gros investisseurs.

« Sur base de l'évaluation des crédits bancaires distribués de 2017 à 2019, 60% des crédits distribués par les banques sont inférieurs à un milliard de FBu avec un nombre important de clients qui se trouvent dans la tranche de crédit de moins de 100 millions de FBu », se désolé-t-il avant de faire remarquer que 40% des crédits distribués par les banques sont supérieurs à un milliard de FBu pour un nombre réduit de dossiers de demande de crédit.

Revoir à la baisse le taux à 0,25%

Pour M.Nimpe, si par exemple le

taux du droit d'enregistrement est ramené à 0,25% avec une obligation d'enregistrement systématique de tous les crédits hypothécaire, il est démontré que ce taux de droit d'enregistrement combiné avec le plafonnement des droits d'enregistrement à 2 500 000 FBu par crédit hypothécaire supérieur à un milliard de FBu, au moins 2,2 milliards de FBu de droits d'enregistrement auraient pu être perçus en 2019 par le trésor public. Cela au lieu de 1,3 milliards de FBu.

« Les recettes attendues passeraient du simple au double par rapport à ce qui était perçu à travers l'inscription des crédits hypothécaires aux titres fonciers. Cela sans que les clients ne sentent pas le poids de l'inscription hypothécaire au taux de 0,25% », précise-t-il avant de marteler que le taux de 0,25% favorise l'inclusion financière.

Les ménages et autres agents économiques bénéficieraient des crédits d'investissement qui se retrouveraient dans la tranche de moins d'un milliard de FBu et se verraient allégés la charge de l'inscription hypothécaire.

Marie Chantal Nijimbere, ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme déclare que la requête pour la réduction du taux du droit d'enregistrement hypothécaire tombe au moment opportun, soit pendant la période de l'élaboration du budget. Toutefois, elle émet qu'il faut avoir un consensus et des bases techniques afin de bien formuler la requête.

Mélance Maniragaba

ACTUALITE REGIONALE

Tanzanie : Exploitation des terres rares pour bientôt

La revue régionale de la presse publiée par Burundi Eco au cours de la semaine du 24 avril 2023 reviendra sur la signature d'un accord-cadre entre l'australien Peak Rare Earths et la Tanzanie sur l'exploitation des terres rares de Ngualla. Elle évoquera aussi la croissance ougandaise qui a baissé à cause de l'inflation et des Burundais qui périssent en RDC suite aux mauvaises conditions de la vie

Selon l'agence Ecofin, la Tanzanie a signé un accord-cadre avec l'australien Peak Rare Earths le 17 avril 2023. Cela dans le but de formaliser son partenariat pour l'exploitation des terres rares de Ngualla.

L'agence a publié que le gouvernement tanzanien donne le droit à la compagnie minière australienne d'exploiter le gisement de Ngualla pour une durée maximale de 30 ans avec une entrée en production de la mine prévue en 2025.

La zone actuelle couverte par le permis est de 18,14 km². Elle sera étendue plus tard, grâce à l'ajout de deux licences d'exploration appartenant à la compagnie. Selon l'accord-cadre, la concession minière ainsi agrandie bénéficiera d'une licence minière actualisée dont la durée sera comprise entre 33 ans et la durée de vie réelle du projet.



La Tanzanie en partenariat avec l'australien Peak Rare Earths prévoit entrer dans la production des terres rares d'ici 2025.

Cet accord-cadre octroie au gouvernement 16 % d'intérêts dans les filiales locales de Peak Rare Earths. La production de la mine est estimée à 16200 tonnes de concentré de terres rares sur 24 ans.

La croissance ougandaise en baisse en 2022

D'après Cofase, la croissance

ougandaise a baissé en 2022 sous la forte pression inflationniste. Ce qui a poussé la Banque centrale ougandaise à augmenter d'une manière exponentielle son taux d'intérêt directeur entre mai et août 2022, de 6,5% à 9%.

Cette augmentation affecte l'investissement privé domestique.

En plus de la poursuite de la production du pétrole par les Français et les Chinois, de la réforme de la loi sur les mines et minéraux, de la suppression de la taxe de 5% sur les exportations d'or raffiné, la croissance reposera aussi sur l'agriculture (23% du PIB).

Cela avec le maïs et le café, pour lesquels la demande régionale et

mondiale est forte et les cours bien orientés. L'Ouganda est dans le top 10 mondial des exportateurs de café et numéro deux en Afrique avec 6,65 millions de sacs pour la saison 2022-2023...

Le mauvais traitement cause la mort de trois Burundais vivant en RDC

KivuTimes indique que depuis le mois de mars 2023, trois décès de sujets Burundais sont enregistrés dans la localité de Kazimia, dans le secteur de Ngandja, groupement de Basikalangwa en territoire de Fizi au Sud-Kivu à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

Ces décès sont causés, d'après toujours ce médium, par les mauvais traitements leur infligés par leurs patrons dans cette partie du Sud-Kivu.

« Ces migrants économiques se disent être délaissés par leurs patrons qui n'interviennent pas en cas des maladies », lit-on sur Kivutimes.

Aruna Nderagunayezu, vice-président du comité des ressortissants Burundais de Kazimia confirme que ses compatriotes sont décédés à la suite d'une maladie résultant des corvées liées aux travaux champêtres.

Mélance Maniragaba

Les larges subventions des engrais déstabilisent la situation budgétaire du pays

Les agriculteurs burundais font face à différents défis dont le manque d'engrais durant ces dernières années. Cela malgré la volonté du gouvernement de développer le secteur agricole. Encore plus, les subventions des engrais ont provoqué des dépassements dans le budget du gouvernement selon le FMI



« La situation budgétaire devrait se détériorer au cours de l'exercice 2022-2023 en raison de la faible collecte des recettes dus en partie à de larges subventions des engrais ». (Photo :IFDC)

« En croire les déclarations du Fonds Monétaire International, les larges subventions des engrais ont occasionné des dépassements dans le budget général de l'Etat de l'exercice budgétaire 2022-2023. « La situation budgétaire devrait se détériorer au cours de l'exercice 2022-2023 (juillet-juin) en raison de la faible collecte des recettes dus en partie à de larges subventions des engrais », selon le récent communiqué annonçant un prêt du FMI de 216 millions des USD au Burundi.

La subvention des engrais organo-minéraux, le repeuplement du cheptel et la multiplication des semences sélectionnées étaient estimés à 80 milliards de FBu dans le budget de l'Etat, exercice 2022-2023. Pour 2021-2022, les subventions des engrais étaient estimées

à un montant de 15 milliards de FBu. Mais, selon le FMI, des dépassements ont été enregistrés au cours de cette année budgétaire. Les dépassements évoqués par le FMI seraient-ils liés à la volonté de prioriser le secteur agricole ? On vous rappelle que l'année 2022 était dédiée à la révolution agricole par le numéro Un Burundais. Dans son discours à la Nation, le Chef de l'Etat a précisé vouloir miser sur ce secteur pour la relance économique

du pays. « Nous commençons cette année avec l'objectif de redresser l'économie, pour que notre pays cesse de faire partie de la liste des pays pauvres du monde », expliquait Evariste Ndayishimiye tout en précisant que les atouts sont réunis pour sortir le Burundi de l'extrême pauvreté.

Toutefois, cette année, les agriculteurs Burundais ont connu un manque criant de fertilisants.

Dans une descente en septembre 2022 à la société FOMI, les ministres en charge de l'agriculture et du développement communautaire ont constaté l'insuffisance des engrais produits par cette société et, subséquemment, ils ont estimé qu'il y aura des retards dans la distribution des engrais aux agriculteurs pour la saison culturale A.

Au cours de cette période, la quantité des engrais Imbura, Totahaza, Bagara et Dolomie qui était déjà distribuée aux agriculteurs pour se préparer à la saison culturale A était inférieure à 25%. Sur 50 000 tonnes commandées, le FOMI avait produit 17 000 tonnes.

Un besoin urgent d'engrais ?

Au moment où l'usine FOMI affirme qu'il n'y aura plus de problèmes liés au manque de fertilisants pour les agriculteurs, la réalité est toute autre de nos jours. La récente aide d'urgence de la Banque Africaine de Développement (BAD) prouve que le Burundi est en besoin de fertilisants. La BAD va mettre à la disposition du Burundi 4 millions USD pour l'achat d'urgence de 3000 tonnes d'engrais destinés à être utilisés pendant la saison culturale C.

C'est le ministre des Finances, Audace Niyonzima qui a sollicité cet appui de la BAD au nom du chef de l'Etat. C'était lors de sa visite à cette institution à Abidjan le 7 avril 2023. Encore plus, la BAD estime que les besoins en fertilisants couvrant toutes les phases sont estimés à 145 000 tonnes. Elle utilisera deux projets de son portefeuille actuel au Burundi pour pourvoir aux besoins immédiats de la première phase.

Pour les phases suivantes, c'est le mécanisme africain de financement du développement des engrais qui sera exploré comme l'indique Akinwumi Adesina, président de la BAD.

Si la quantité des engrais organo-minéraux fabriqués par la société FOMI ne suffit pas, la qualité questionne aussi plus d'un. Certains agriculteurs s'inquiètent à propos de son rendement. Il y a de cela deux ans que l'Isabu en collaboration avec la société FOMI et la direction de la fertilisation des sols a rectifié les doses des engrais de FOMI pour trois cultures à savoir la pomme de terre, le maïs et le riz.

Pour sa part, FOMI informe qu'elle est en train de procéder à l'extension de son usine pour satisfaire le marché local et exporter le surplus.

Bruce Habarugira

TOURISME

Visa touristique unique de l'EAC

Une facilité pour booster le tourisme

Pays le plus enclavé des pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), le Burundi a intérêt à adhérer à la politique du visa touristique unique de l'EAC. Ce qui boostera la rentrée des devises. Cela améliorera également les investissements directs étrangers, relèvera le secteur de l'hôtellerie et du tourisme...



« Si le Burundi adhère au visa touristique unique de l'EAC, il aura droit à un montant donné suivant une nouvelle clé de répartition à se convenir sur le coût du visa sans rien dépenser ».

« Cela faisait un bon bout de temps que le visa touristique unique de l'EAC n'était pas une priorité », déclare Hon. Olivier Suguru, président de la Chambre Fédérale du Commerce et de l'Industrie du Burundi (CFCIB). C'était ce mardi 25 avril 2023 lors du café du président, un cadre créé en 2019 par la chambre afin de faire avancer le secteur de l'industrie et du commerce.

Parmi les thèmes à l'ordre du jour, explique-t-il, figure l'adhésion du Burundi au visa touristique unique de l'EAC.

Denis Nshimirimana, secrétaire général de la CFCIB fait remarquer qu'en tant que pays le plus enclavé des pays membres de l'EAC, le Burundi a intérêt à adopter le visa touristique unique de l'EAC.

Pour une intégration plus large

Pour M.Nshimirimana, le traité créant la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) prévoit que deux Etats ou plus peuvent s'accorder sur une politique commune, l'adopter et la mettre en œuvre. C'est cela qu'on appelle le principe de la géométrie variable.

« Le traité promet une progression de la coopération entre les groupes de la communauté en

vue d'une intégration plus large dans différents domaines et à des rythmes différents. Un pays peut joindre un groupe constitué quand il juge opportun de le faire à sa guise et sans contrainte », explique-t-il avant de préciser que dans ce cadre, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda ont adopté un certain nombre de politiques communes dont le visa touristique unique de l'EAC.

M.Nshimirimana informe que le visa a une validité de trois mois pour un coût de 100 USD. « Il a été conçu pour favoriser les investisseurs étrangers, les visites familiales et amicales et les touristes de longue durée », renchérit-il.

M. Nshimirimana notifie que le demandeur de ce visa s'adresse à n'importe quelle ambassade qui se situe dans sa proximité soit à l'ambassade du Kenya, du Rwanda ou de l'Ouganda. Ce qui lui permet de visiter un de ces trois pays sans exigence de visa.

« Les bénéficiaires de ce visa ont le temps de s'enquérir sur place des possibilités et des conditions d'investissements, de faire enregistrer et de démarrer son entreprise sans pouvoir renouveler son visa », martèle-t-il.

Quant au partage des recettes, il avoue que si par exemple c'est l'ambassade du Kenya qui délivre le visa, celui-ci encaisse 40 USD et le Rwanda et l'Ouganda se partagent à parts égales les 60 USD qui restent, soit 30 USD chacun. Cela sans avoir délivré le visa.

Pour gérer les mouvements, les touristes entrent par des postes-frontières informatisés et les trois pays utilisent le même logiciel interconnecté.

Détérioration des relations entre le Rwanda et le Burundi, motif de la non adhésion du Burundi au visa touristique unique de l'EAC

Les raisons sécuritaires, surtout la détérioration des relations entre le Burundi et le Rwanda est la raison qui a poussé le Burundi à ne pas adopter le visa touristique unique de l'EAC, fait savoir un des participants au café du président.

M.Nshimirimana rappelle que les touristes ont tendance à visiter les zones côtières riches en faune.

Il signale que le pays dispose de peu d'ambassades dans le monde, soit une trentaine. Or, une fois adopté le visa touristique unique de l'EAC, le visiteur voulant venir au pays peut demander le visa dans n'importe quelle ambassade d'un pays membre de la géométrie variable.

Pour lui, il n'existe pas d'ambassade du Burundi en Amérique latine et en Océanie. Il existe 2 ambassades aux USA et au Canada, 14 ambassades en Afrique, 9 ambassades en Europe et 5 ambassades en Asie.

« Sur 187 pays que comptent les Nations Unies, on a qu'une trentaine d'ambassades. Or, la promotion du tourisme passe par les ambassades et le pays ne peut pas se payer le luxe d'ouvrir une centaine d'ambassades de par le monde. La tendance est d'en fermer quelques-unes », explique M.Nshimirimana.

Et de déplorer : « Un touriste qui visite le Kenya, le Rwanda ou l'Ouganda n'a aucun intérêt à entrer au Burundi, car il va payer un visa supplémentaire de 100 USD.

Pourtant, continue M.Nshimirimana, si le pays adhère au visa touristique unique de l'EAC, il aura droit à un montant donné suivant une nouvelle clé de répartition à se convenir sur le coût du visa sans rien dépenser.

« Les investissements directs étrangers vont s'améliorer. Le secteur hôtellerie et tourisme

pourra se relever ainsi que la rentrée des devises. Le Burundi sera mieux connu par les voyageurs. Ce qui améliorera l'image du pays », révèle-t-il.

Penser aux infrastructures

Jean Pierre Niyonsaba de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi (AACB) plaide d'abord pour la réhabilitation et la modernisation de l'aéroport international Melchior Ndadaye de Bujumbura. Ses infrastructures datent des années 1980.

Chantal Nijimbere, ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme reconnaît qu'avant d'adopter le visa touristique unique de l'EAC, le pays a besoin de la mise en place des infrastructures touristiques.

Elle certifie que l'adoption de ce visa relève de la législation. Ce qui demande une série de procédures et de plaidoiries pour l'adopter.

Pour faciliter les échanges, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda ont adopté aussi un réseau de télécommunication unique, c'est-à-dire qu'un Rwandais qui téléphone à Nairobi est facturé comme si c'était un appel Kigali-Kigali ; donc un appel régional devient un appel local du point de vue du coût.

Le but étant de faciliter les affaires. Une autre décision est l'usage de la carte nationale d'identité comme document de voyage au niveau de l'EAC. On n'a plus besoin de passeport qui coûte 235 mille FBu, soit plus de 100 USD au taux de change officiel pour sillonner les trois pays...

Mélance Maniragaba

PRODUIT DU MOIS

ETIQUETTES

Mettez en valeur vos produits et surfaces avec une étiquette personnalisée. Avec sa visibilité illimitée et le résultat d'impression optimal assuré ; Elle représente le support le plus pratique et économique en matière de communication.



Notre équipe de conception graphique vous apportera son aide pour créer une étiquette qui convient à votre entreprise, à votre produit !

[imprimerie.hopedesign.3](https://www.facebook.com/imprimerie.hopedesign.3) [hopedesign1](https://www.snapchat.com/add/hopedesign1) hopedesign@hopedesign.bi www.hopedesign.bi

(+257) 22 27 59 44 (+257) 61 103 103 / 79 10 11 11 Siège : Chaussée d'Uvira à 400 m de l'Ex-BINU



VACANCY ANNOUNCEMENT

CONSULTANT : MENER UNE ETUDE D'OPINION DES CONSOMMATEURS URBAINS A LA CONSOMMATION DES CHAINES DE VALEURS SENSIBLES A LA NUTRITION DANS LE CADRE DU PROJET PADANE.

Le Projet d'Appui au Développement Agricole pour la Nutrition et l'Entrepreneuriat (PADANE) est un projet de développement agricole mis en œuvre par SNV Burundi et ses partenaires. Le projet est financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas (EKN) à Bujumbura.

Il est centré sur 5 volets de travail qui sont le développement des chaînes de valeurs, la nutrition, opportunités pour emploi des jeunes ainsi que le plaidoyer avec un volet transversal de l'inclusion genre.

La zone d'intervention comprend 7 provinces qui sont Muyinga, Gitega, Makamba, Rumonge, Cibitoke, Buzanza et Bujumbura faisant un total de 22 communes et 189 collines.

Le projet développe 7 chaînes de valeurs à savoir le lait, l'amarante, prune de japon/maracoudga, patchouli, sorgho blanc et tournesol et ont besoin de marche tant en milieu rural qu'urbain.

Dans son programme de Nutrition, une approche dénommée Nutrition Durable pour Tous, un produit de SNV est une solution évolutive de lutte contre la malnutrition fondée sur le rôle central des femmes dans l'amélioration de la nutrition globale des ménages. C'est une approche qui repose sur l'affirmation selon laquelle la situation nutritionnelle d'une communauté ne se modifie pas tout simplement par la fourniture des nutriments et la supplémentation de vitamines et vaccins. C'est une approche à base communautaire qui cible les bénéficiaires des ménages avec femmes en âge de procréer rural.

L'approche repose sur 4 piliers à savoir : La création de la demande, un processus de réveil de conscience de la communauté, la communication pour le changement social et comportemental, l'agriculture sensible à la nutrition (NSA) et développement du marché ainsi que le renforcement de la gouvernance locale.

L'objectif principal de la composante de nutrition est d'arriver à observer une production agricole diversifiée, la consommation équilibrée et diversifiée ainsi que l'observance des règles d'hygiène dans les ménages.

Sachant que les chaînes de valeurs sensibles à la nutrition sont développées par le projet et que les consommateurs ciblés sont du milieu rural et pour promouvoir le marché, une étude de comportement des consommateurs urbains par rapport à leur comportement en matière de consommation est importante afin de développer des messages allant dans le sens de les promouvoir pour une alimentation adéquate, équilibrée et diversifiée et ainsi combattre contre la malnutrition. Les consommateurs urbains sont considérés comme un groupe de client potentiel aux chaînes de valeurs développées.

Cette consultation vise à apporter une compréhension approfondie sur les facteurs déterminants la diversification alimentaire et développer des messages de sensibilisation.

Les candidats qualifiés et intéressés sont invités à lire les détails de l'appel d'offre et à postuler via le lien suivant : <https://smrtr.io/dRDj4>